

**Manuscrit 37**  
**Lettre de Nicéphore Niépce à Alexandre du Bard de Curley**  
**14 janvier 1832**

. Au Gras, le 14 janvier 1832.

. Je ne puis, cher Cousin, qu'être de votre avis sur ce que vous me dites/  
à l'occasion de votre long silence. ce sont de ces choses qu'il est plus/  
aisé de reconnaître que d'expliquer, et dont je suis heureux de me prévaloir/  
pour ma propre justification ; bien que, sous certains rapports, je ne pense/  
pas que vous la trouviez satisfaisante. il est en effet, une sorte de souvenirs, et/  
ce ne sont pas les moins pénibles, contre lesquels la puissance des événements/  
ne peut rien. aussi, cher Cousin, pour me disculper là-dessus à vos yeux, ne/  
dois-je chercher d'autre excuse que le motif même qui m'a fait ajourner/  
jusqu'ici, le plaisir de vous donner de nos nouvelles, de vous instruire [en] de/  
l'état de nos affaires, et de vous offrir en même temps, des données plus/  
positives sur l'époque de notre pleine et entière libération. combien il nous/  
importe qu'elle ne se fasse pas attendre ! combien surtout, ne devons-nous pas/  
l'appeler, pour vous, de tous nos vœux ! pour vous, cher Cousin, qui, en ne nous/  
laissant qu'entrevoir la gêne de votre position actuelle<sup>1</sup>, nous révélez d'une manière/  
si touchante, et qui nous est si sensible, tout ce qu'il y a de généreux et de délicat/  
dans la véritable amitié./

. je m'aperçois [sic] que je faisais, sans m'en douter, un anachronisme, je ne me/  
proposais effectivement de prendre la plume, que lorsque M<sup>r</sup> Granjon<sup>2</sup> nous/  
aurait adressé le tableau comparatif que nous lui avons demandé<sup>3</sup>, du/  
montant//

de nos dettes et du produit des fonds que nous avons vendus ; car nous ne/  
pourrions autrement, établir un calcul sur des bases certaines. l'année qui/  
vient de s'écouler, a été, grâce à Dieu, utilement [mot barré] employée à la vente en/  
détail d'une bonne partie du domaine du Gras<sup>4</sup>. cette vente s'est effectuée plus/  
facilement et plus avantageusement que les circonstances ne le faisaient espérer<sup>5</sup>./  
elle ne sera guère, je pense, au dessous de 80 000 francs<sup>6</sup>, compris l'auberge/  
divisée en 3 lots dont deux sont déjà vendus. nous saurons, au vu du tableau, le/  
sacrifice qu'exigera encore de nous, l'extinction totale de nos dettes ; et nous ne/  
négligerons rien, cher Cousin, pour qu'il soit consommé le plus tôt possible, soit/  
en prenant encore sur notre propriété du Gras, soit en vendant quelques pièces/  
de vignes à Jambles<sup>7</sup>, ou en usant de ces deux ressources à la fois. au reste, maintenant/  
que nous sommes plus rapprochés de l'époque qui doit mettre un terme à tant d'années/  
d'angoisses, je serai mieux à portée de vous tenir au courant de nos affaires. j'aurai/  
soin de vous marquer où nous en sommes avec nos créanciers hypothécaires, et de/  
préciser ainsi, le moment si désiré où nous pourrons enfin, cher Cousin, nous/  
acquitter envers vous. Dieu veuille que la nouvelle année qui s'annonce d'une/

---

<sup>1</sup> Les difficultés financières que rencontrait alors le cousin de Curley n'étaient pas nouvelles. En effet, un an auparavant, Nicéphore les évoquaient déjà (cf. Lettre du 6 janvier 1831, BNF). Elles résultaient à n'en pas douter des troubles politiques et économiques qui secouaient la France depuis 1830.

<sup>2</sup> Guy Suzanne Louis Granjon de Lepiney (1784-1857). Avocat et notaire à Chalon-sur-Saône, il s'occupait des affaires des Niépce depuis au moins 1821.

<sup>3</sup> Ce tableau ne sera jamais réalisé par maître Granjon du vivant de Nicéphore. Deux ans plus tard, Isidore se plaindra à Curley de n'avoir toujours pas reçu ce document (cf. Lettre du 17 février 1834, BNF).

<sup>4</sup> « Le Gras » était le nom de la propriété des Niépce à Saint-Loup-de-Varennes, village situé à 8 kilomètres au sud de Chalon-sur-Saône. Nicéphore y réalisa une grande partie de ses travaux et c'est d'une fenêtre de cette propriété que fut réalisée la « première photographie au monde », aujourd'hui conservée à Austin, et connue sous le nom de *Point de vue du Gras*.

<sup>5</sup> Depuis mai 1830, les Niépce tentaient en effet de vendre le domaine du Gras mais leurs différentes tentatives s'étaient jusqu'alors soldées par des échecs (cf. Lettre du 24 août 1830, MNN).

<sup>6</sup> Soit 192 000 euros.

<sup>7</sup> Jambles est un village situé à 15 kilomètres à l'ouest de Saint-Loup-de-Varennes. Les Niépce y possédaient des vignobles. Dès 1828, ils cherchèrent à vendre ce domaine afin de rembourser une partie de leurs dettes. Mais la situation économique empêcha la transaction et ce n'est finalement que le 14 février 1842 – soit neuf ans après la mort de Nicéphore – que cette propriété fut vendue.

maniere bien sinistre, ne nous soit pas plus défavorable, sous ce rapport, [sous]/  
que la précédente ! lui seul le sait et peut détourner la catastrophe qui nous/  
menace ; car il n'y a pas encore de société d'assurance contre ce genre de fléau<sup>8</sup>./  
. je regrette, cher Cousin, de n'avoir encore rien de nouveau à vous apprendre//

sur le résultat présumé de mes recherches héliographiques. Grâce aux/  
exigences de M<sup>r</sup> Daguerre<sup>9</sup> mon associé, qui persiste à vouloir que la production/  
de l'effet, ait lieu en moins de 5 minutes, et cela comme condition absolue du/  
succès<sup>10</sup> ; je ne me trouve guère plus avancé qu'il y a un an<sup>11</sup>, quoique à dire vrai,/  
je ne sois pas resté tout à fait stationnaire ; mais l'espace qui reste à parcourir, est/  
si vaste, si peu praticable, qu'il faut véritablement bien du courage, peut-être même bien/  
de la présomption pour ne pas désespérer d'atteindre le but. toute fois et malgré de tristes/  
préoccupations de plus d'un genre, au milieu du charivari général, je suis loin de/  
lâcher prise. je me rappelle ce vers de Virgile : possunt quia posse videntur<sup>12</sup>, et je n'en/  
persiste pas moins à donner suite à mes recherches./

. nous ne sommes pas, cher Cousin, en possession de ce prétieux dédommagement qui/  
vous est accordé, et dont nous nous empressons de vous féliciter tous, de tout notre cœur. les/  
parens de Châlon peuvent seuls, à cet égard, entrer en parallèle avec vous, et de plus avec/  
l'incontestable avantage d'une rotondité toujours croissante en dépit de la difficulté/  
des temps. nos petits enfans<sup>13</sup> aussi se portent à merveille, mais il n'en est pas tout à fait <sup><de même></sup>/  
de Génie qui, depuis ses dernières couches<sup>14</sup>, est assez souvent bien souffrante. quant/  
à nous ainsi qu'à Isidore, comme nous n'avons pas pour dédommagement, à ce sujet/  
la ressource d'un souvenir consolateur ; ce que nous avons de mieux à faire [est de]/  
fermer la porte du Magasin. vous jugerez d'après cela, cher Cousin, que depuis/  
un an, nous gardons le statu quo ; et que malgré les protocoles de la conférence/  
médicale<sup>15</sup>, nous en sommes, pour la santé, comme la Belgique en est, pour la paix,/  
avec la holande<sup>16</sup>. il paraît que Madame de Chasan<sup>17</sup> devient tout à fait décrépite,//

et que le pauvre Ternant<sup>18</sup> est déjà tombé dans l'enfance ; ce qui nous afflige/

---

<sup>8</sup> Comme dans ses précédentes lettres de 1830-1831, Nicéphore fait ici référence aux graves troubles qui agitaient alors le pays. À Paris comme en province, émeutes, révoltes et complots se succédaient, tant pour des raisons politiques (républicains contre royalistes) qu'économiques (conflits sociaux). La fin de l'année 1831 avait notamment été marquée à Lyon par la révolte des canuts, ces artisans tisserands qui prirent les armes pour défendre leurs salaires.

<sup>9</sup> Louis Jacques Mandé Daguerre (1787-1851), peintre, opticien et directeur du Diorama.

<sup>10</sup> Cette indication est une référence directe à la dernière lettre reçue de Daguerre : « Vous m'avez proposé de m'envoyer une épreuve dans le (13) [chambre noire] ; je la recevrai avec plaisir, cependant je me doute bien de ce qu'elle peut être, car il est impossible qu'il y ait unité d'effet par le temps qu'il vous a falu [sic] pour cette image. Je vous le répète, il est impossible d'avoir un résultat convenable dans le (13) [chambre noire] s'il n'est pas produit en moins de 5 minutes » (cf. Lettre de Daguerre à Nicéphore du 17 décembre 1831, ASR). Nicéphore, qui avait du être quelque peu vexé par la condamnation expéditive de son essai, insiste donc ici sur l'exigence inflexible de son associé qui « persiste » à ne viser que la promptitude de l'effet.

<sup>11</sup> Au cours de l'année 1831, devant un subit enthousiasme de Daguerre pour l'iode, Nicéphore avait multiplié les expériences relatives à cette substance qu'il connaissait bien pour l'avoir expérimentée sans succès en 1829. Ces nouveaux essais ne furent pas plus concluants et Nicéphore écrivit à son associé, fin 1831 : « J'ai eu beau varier mes procédés et les combiner d'une foule de manières, je n'en ai pas été plus heureux pour cela. J'ai reconnu, en définitive, l'impossibilité, selon moi du moins, de ramener à son état naturel l'ordre inverti des teintes, et surtout d'obtenir autre chose qu'une image fugace des objets. Au reste, Monsieur, ce non-succès est absolument conforme à ce que mes recherches sur les oxides métalliques m'avaient fourni bien antérieurement, ce qui m'avait décidé à les abandonner (...) Aussi, après quelques autres tentatives, en suis-je resté là, regrettant bien vivement, je l'avoue, d'avoir fait fausse route pendant si longtemps, et, qui pis est, si inutilement » (cf. Lettre de Nicéphore à Daguerre du 8 novembre 1831, Document original perdu).

<sup>12</sup> « Ils peuvent, puisque ils croient pouvoir ». Il s'agit de la seconde moitié du vers 231 du chant V de L'*Énéide* de Virgile. Parlant d'une course de bateaux, le poète écrit : « *possunt, quia posse videntur* » c'est-à-dire « Ils peuvent [gagner la course], car ils croient pouvoir [y arriver] » (source traduction : Bibliotheca Classica Selecta – <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/Virg/VirgIntro.html>). Nicéphore citera ce vers à plusieurs reprises notamment dans des lettres adressées à son frère (cf. Lettres du 16 juillet et du 25 octobre 1816, MNN). Il est à noter que la majorité des citations latines utilisées par Niépce dans sa correspondance sont issues de l'œuvre de Virgile (voir notamment les lettres à Alexandre du Bard de Curley du 28 juin 1824 et du 25 octobre 1825, BNF).

<sup>13</sup> Virginie, née cinq ans auparavant, et Alphonse, alors âgé de trois ans, avait depuis quelques mois un petit frère, Étienne Joseph Eugène Niépce, né le 23 septembre 1831 à Lux (cf. BM p.994).

<sup>14</sup> Quatre mois auparavant (voir note précédente).

<sup>15</sup> Référence humoristique aux Conférences de Londres et de Bruxelles qui avaient marqué l'actualité politique (voir note suivante).

<sup>16</sup> Depuis août 1830, les belges étaient en effet en guerre contre les hollandais afin d'obtenir leur indépendance. En décembre 1830, la Conférence de Londres reconnut l'autonomie de la Belgique et en septembre 1831, celle de Bruxelles entérina cette séparation.

<sup>17</sup> Marie Christine Frédérique de Brachet avait épousé en 1803 Louis François Henri du Bard de Chasan, devenant ainsi la belle-sœur d'Alexandre du Bard de Curley et une « Cousine » des Niépce (cf. BM p.552).

<sup>18</sup> Philibert Jean du Bard de Ternant (1753-1833) : frère aîné d'Alexandre du Bard de Curley et cousin issu de germain de Nicéphore et Claude Niépce.

beaucoup. hélas, mes amis, [mot barré] nos proches nous quittent sans que nous en entendions/  
presque parler ! nous ne nous y attendions pas autrefois que nous étions plus heureux. la/  
vie devient chaque jour pour nous, une plus profonde solitude. vous seul, cher Cousin,  
lui prêtez des charmes, par les témoignages réitérés de votre inaltérable attachement. Adieu !/  
recevez ainsi que la chère Cousine et vos chers enfans, ce que la circonstance du nouvel/  
an nous inspire à tous, grands et petits, de plus tendre, et nous fait augurer de/  
plus agréable, de plus heureux pour vous./

://: J.N. Niépce

://: Monsieur,  
Monsieur de Curley, propr<sup>e</sup>/  
  . à Nuits ./  
  . Côte d'Or .

<Cachets postaux>  
CHÂLONS-SUR-SAÔNE (70) – 15 JANV. 1832  
16 JANV. 1832